



Paris, le 18 juillet 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **TRANSPORT ROUTIER – REPRÉSENTATIVITÉ** **Les organisations sectorielles du transport routier** **avouent leur non-représentativité**

Alors que l'OTRE, seule organisation professionnelle du transport routier reconnue selon les conditions légales du code du travail, a saisi le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social sur la représentativité de chacune des organisations professionnelles sectorielles de transport routier, celles-ci ont publié un communiqué de presse collectif le mercredi 17 juillet.

Dans cette communication, la CNSA, la CSD, la FEDESFI, la FNTR, la FNTV, et l'UNOSTRA déclarent travailler à un avenir commun...

Cette annonce de la création d'une confédération d'organisations professionnelles sectorielles, qui ne dit pas encore son nom, afin qu'elle puisse être représentative sur l'ensemble du champ de la convention collective, confirme que ces organisations de sous branche se savent non représentatives aux yeux de la loi de 2008 sur la modernisation du dialogue social et craignent de perdre leur reconnaissance devant le ministre du travail.

Elle confirme aussi la légitimité de l'OTRE dans sa représentativité sur l'ensemble du champ de la convention collective nationale du transport routier et activités auxiliaires du transport.

Cette nouvelle approche du champ syndical initiée par l'OTRE, et conforme à l'esprit de la loi de 2008, va permettre de clarifier le paysage de la représentation patronale. Il ne sera plus parasité par des organisations fantômes et une surreprésentation d'entités patronales liée à la volonté de certaines d'imposer jusqu'à maintenant leur modèle de représentativité par sous-secteurs d'activité, en parfaite contradiction avec la loi et avec la position récemment des organisations interprofessionnelles (MEDEF, CGPME et UPA), au détriment de la véritable représentation patronale.

De même, désormais, les entreprises de transport routier (marchandises, déménageurs, fonds et valeurs, voyageurs et sanitaires) devront faire un choix entre une ligne de défense active des intérêts des PME favorable à un marché économique ouvert mais régulé, que représente l'OTRE, et une ligne favorable à un marché dérégulé, sous tendue par les grands groupes du transport français aux intérêts européens et mondiaux.

L'OTRE se félicite de cette clarification et veillera désormais aux équilibres de la représentation patronale dans toutes les instances paritaires.

Contact presse : *Gilles MATHELIÉ-GUINLET, secrétaire général*  
05 56 39 40 88  
[contact@otre-direction.org](mailto:contact@otre-direction.org)